

Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (,), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfél-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürlér (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 58.*

– Au vote, l'amendement Mutter est refusé par 56 voix contre 36. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 36.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Haenni (BR, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfél-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürlér (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 56.*

S'est abstenu:

Rapporteur (,). *Total: 1.*

– L'examen de ce chapitre est terminé. Il n'y a pas de modifications.

Rapport annuel 2007 de la Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO et de la HES-S2

Rapporteur: **Benoît Rey (PCS/CSP, FV).**

Commissaires: **Beat Vonlanthen, Directeur de l'économie et de l'emploi; Isabelle Chassot, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport.**

Le Rapporteur. Comme cela est prévu dans la convention qui régit la HES-SO et la HES-S2, cette commission interparlementaire présente à tous les cantons partenaires un rapport sur son activité. C'est ce rapport qui vous a été soumis et dont vous devez prendre acte aujourd'hui. Je pense – et là je fais un clin d'œil au président du Grand Conseil valaisan – que M. Mariétan est très au fait des sagas de ces commissions interparlementaires étant donné qu'il en a été un pionnier et que, comme moi, il peut constater que ces commissions, si elles sont lourdes, arrivent tout de même à faire un certain travail, même s'il leur manque encore un pouvoir décisionnel.

En ce qui concerne le rapport 2007, la commission interparlementaire a siégé trois fois. Selon une habitude prise depuis un certain nombre d'années, la première séance de la commission interparlementaire sert plutôt à prendre des informations sur le fonctionnement de la HES-SO-S2 et à contacter des partenaires, que ce soit au niveau des offices fédéraux ou au niveau des autres structures de formation. Cela a été le cas durant la première séance de cette année avec l'EPFL et avec les universités ainsi qu'avec des représentants de l'Office de la formation professionnelle.

Plusieurs questions ont préoccupé la commission interparlementaire. Tout d'abord le renouvellement de l'autorisation de gérer la HES-SO-S2. Cette autorisation doit être renouvelée et nous avons eu un certain nombre de signes comme quoi l'organisation de la HES-SO posait un certain nombre de questions en termes de gouvernance. J'aimerais à ce sujet-là faire une remarque. La HES-SO-S2 est la plus grande des sept HES de Suisse et comprend à peu près un tiers de tous les étudiants qui sont dans le domaine HES. Elle règne, allais-je dire, sur sept cantons, ce qui complique le nombre d'intervenants, la coordination et tout le travail qu'il y a à faire pour rationaliser les parcours de formation et les filières. C'est une préoccupation permanente de la commission d'arriver à accompagner ce processus.

Dans le même cadre, il y aura une nouvelle convention qui devra être élaborée, convention qui regroupera la SO et la S2, et cette convention, nous espérons la percevoir dans les années 2008–2009 selon l'avancement des travaux. Une nouveauté pour 2008 et pour le budget qui se présente, la Confédération assume ses charges comme convenu au départ de la HES dans le domaine de la HES-S2 et va prendre 30% à sa charge. Ceci soulage évidemment, et vous l'avez vu dans les comptes et dans le rapport du comité stratégique, ce qui soulage le domaine de la HES-S2.

La commission s'est penchée aussi sur l'intégration de la musique et des arts dans le domaine de la HES. Pour le canton de Fribourg, la solution actuellement en cours en ce qui concerne la musique, étant donné qu'il n'y a que deux Conservatoires reconnus à Lausanne et à Genève, c'est que les élèves qui travaillent à Fribourg soient dépendants du Conservatoire de Lausanne.

La délégation fribourgeoise dans cette commission s'est préoccupée de deux éléments en particulier lors de ses séances. L'un est le soutien aux filières bilingues, le canton de Fribourg étant un canton bilingue, nous avons des avantages dans ce domaine. Evidemment, cela nous coûte aussi plus cher au niveau de

l'organisation de la formation. Dans ce sens-là, nous avons appris de la direction de la HES-SO qu'il y a un fonds qui est mis en place pour soutenir des filières bilingues. Le deuxième élément, réjouissant, c'est que dans l'organisation de la HES-SO-S2, il y a une certaine concentration des tâches qui se fait et c'est Fribourg qui, désormais, assume la gestion informatique de toute la HES. Je crois que c'est un bon point pour notre Ecole d'ingénieurs.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Meine Damen und Herren, der Bericht der Kommission war so ausführlich, dass ich momentan nichts an Material hinzuzufügen haben, ich möchte mich nur darauf beschränken, der Kommission, namentlich den Freiburger Vertreterinnen und Vertretern für ihre wichtige und wertvolle Arbeit zu danken.

Bourguet Gabrielle (PDC/CVP, VE). Le groupe démocrate-chrétien a examiné attentivement le rapport annuel 2007 de la commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2.

Notre groupe souhaite faire part d'une de ses préoccupations. Il paraît absolument nécessaire que la Confédération reconnaisse que la région de la HES-SO est composée de sept cantons avec une tradition de formation et une relation étroite entre les lieux de formation et les institutions professionnelles, respectivement le tissu économique et social, ceci d'autant plus que notre canton est bilingue. Nous ne pouvons qu'abonder dans le sens du Conseil d'Etat, qui affirme dans son programme gouvernemental 2007–2011, à la page 9, qu'il souhaite «réussir le pilotage homogène et efficace de l'ensemble des établissements HES fribourgeois, leur conférer une identité commune et les positionner clairement au sein du système de formation». Par exemple, l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes est très bien cotée; j'en veux pour preuve les prix régulièrement obtenus par ses étudiants. La Haute école de gestion, très performante, offre une formation trilingue. La Haute école de santé possède un réseau bilingue qui doit être mis en lien avec le réseau de soins. La Haute école fribourgeoise de travail social est la seule école de ce type dans l'espace BE-JU-NE-FR et bénéficie de la confiance des institutions. Il est à notre avis nécessaire, comme le relève également le Conseil d'Etat dans son programme, à la page 20, de favoriser l'innovation en renforçant la collaboration entre les Hautes écoles et les entreprises.

Pour ce qui concerne la Haute école de musique, nous avons pris note des discussions en cours. Pour notre groupe, il est important de soutenir les efforts du Conseil d'Etat pour maintenir un enseignement professionnel sur le site du Conservatoire de Fribourg.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je souhaite intervenir en particulier au sujet de la musique. Il est extrêmement important et nous sommes dans une phase délicate de l'implémentation de la HES dans notre canton et du maintien d'un certain nombre d'enseignements sur le site fribourgeois du Conservatoire. Il y va, et il faut faire le lien entre l'enseignement professionnel

et l'Ecole de musique, du maintien de la qualité de la formation que nous pouvons offrir à l'ensemble des élèves et en particulier de leur préparation à l'enseignement pré-professionnel. Les discussions sont en cours, comme cela été indiqué, avec le Conservatoire de Lausanne. Nous avons bon espoir d'arriver au bout et de pouvoir présenter prochainement une modification de la loi au Grand Conseil, qui nous permettra d'intégrer également la musique dans la HES pour le canton de Fribourg.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport

Stempfel-Horner Yvonne (PDC/CVP, LA), rapporteure. Au budget 2008, l'excédent de charges du compte de fonctionnement se monte à 419 millions de francs, ce qui représente une augmentation de près de 17 millions de francs ou de 4,18% par rapport au budget 2007. Les charges de fonctionnement se situent à 740 millions de francs, un plus de 18,7 millions de francs. Cet accroissement est en grande partie dû aux charges de personnel: plus 20,9 millions et à la prise en considération des effets de la RPT: un plus de 6,2 millions de francs. Il est à relever que le transfert du secteur des constructions scolaires de la DICS à la DAEC a comme conséquence un allègement des charges de 6 millions de francs au niveau des investissements, répercutés à 100% sur le compte de fonctionnement par le biais des amortissements.

Quant au revenu de fonctionnement, il s'élève à 320 millions de francs, un plus de 1,8 million de francs. Cette augmentation aurait été plus marquée sans les effets de la RPT, qui entraîne une diminution des recettes de 3 150 000 francs dans le domaine des subsides de formation.

Die Personalkosten erhöhen sich im Vergleich zum Budget 2007 um 20,9 Millionen Franken, oder um 3,8%, was gesamthaft einen Betrag von 572 Millionen Franken bedeutet.

Diese Erhöhung erklärt sich im Besonderen aus drei Gründen:

1. Eine Anpassung des Konsumentenindex und der Automatismen, was ein Erhöhung von 2,5% oder 10,9 Millionen Franken zur Folge hat.

2. Neue Stellen in gesamthaft 49,24 Vollzeitstellen, das heisst: 6,7 Millionen.

3. Die Beiträge an den AHV-Überbrückungsfonds werden nicht mehr in der Finanzdirektion budgetiert, sondern hier bei der Erziehungsdirektion, was einen Betrag von 3,1 Millionen Franken ausmacht. Die Mehrausgaben für das Personal im Bereich des Vorschulunterrichts oder im Primarschul- und OS-Bereich werden zum Teil mit der Erhöhung des Gemeindeanteils kompensiert.

Die Auswirkungen des NFA sind sowohl in der Zunahme gewisser Ausgaben, wie auch in der Verminderung gewisser Einnahmen zu spüren.

Auf der Ausgabenseite gibt es einen Mehraufwand für die Hilfsdienste, welcher für den Kanton im Betrag